BULLETIN D'ADHESION FRAIS DE SANTÉ DE LA PRODUCTION AGRICOLE DE BRETAGNE



SERV			

CONTRAT DE	BASE :
N° TIERS / N	°CONTRAT :

DATE D	'EFFET :	1 1 1	/ I I I	/ _ _ _

EMPLOYEUR			
RAISON SOCIALE :			
N° SIRET :	CATÉGORIE(S) ASS	SURÉE(S): CADRES 🗷 NON CADRE	S ENSEMBLE DU PERSONNEL
CORRESPONDANT ENTREPRISE : MME FONCTION : EMAIL : TÉLÉPHONE : L. J.	E M. NOM :	PRENOM :	
ADHESION AU CONTRAT			
	1:	, ,	
déclare adhérer au présent contrat,	par l'intermédiaire de mutualia. Cette et à la date mentionnée en haut de ce Socle niveau 1	adhésion vaut pour mon entreprise	et ses établissements présents et futurs. Socle niveau 3
Cotisation salarié	0.8964% PMSS soit 32.86€/mois		1.5908% PMSS soit 58.32€/mois
 → Je choisis de couvrir : ☐ Le → J'affilie l'ensemble des salari → Je m'engage à participer au 	obligatoire, la formule Socle 1 [salarié seul / Le salarié et ses ayo és non cadres de mon entreprise, pré financement des cotisations à hauteu cotisations trimestriellement à terme	ants-droit ésents et futurs ur de ı <u>ıııı</u> ı% (50% minimun	
DECLARATION DE L'ENTR	REPRISE	MODALITES D'ADHES	SION
 → Je déclare avoir pris connaiss du contrat des salariés non cadr → Je m'engage, conformément 	es de la Production Agricole	Merci de joindre au présent ➡ Un extrait K-BIS de moi	
de la Sécurité Sociale, à remettr			
· ·	ssance des informations précitées et ement des données personnelles tels illetin.		
SIGNATURE EMPLOYEUR			
SIGNATURE DU REPRÉSENTANT ET	CACHET		
 □ J'atteste sur l'honneur l'exactitu □ J'accepte les échanges d'inform □ Je reconnais avoir pris connaissa remis par la Mutuelle 		Le : <u> </u>	/

Protection des données personnelles

Les informations recueillies relatives aux données personnelles font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à la passation, la gestion, au suivi et à l'exécution du contrat. Les données personnelles peuvent également être utilisées pour des actions de fidélisation et pour améliorer la qualité de service par le biais d'enquêtes de satisfaction. Les destinataires des données sont la Mutuelle en sa qualité de Responsable de traitement des données, son gestionnaire, ses partenaires (courtiers, réassureurs) et ses sous-traitants, ainsi que le cas échéant, les organismes de Sécurité sociale et professionnels de santé. Vous êtes également susceptibles de recevoir des offres commerciales de la part de la Mutuelle, sauf opposition de votre part, pour des produits et des services analogues. En aucun cas, les données personnelles ne seront transmises à des organismes tiers en vue de démarches commerciales. En outre, les informations recueillies pourront être également utilisées dans le cadre des opérations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la lutte contre la fraude, conformément à nos obligations légales. Ces informations sont conservées pendant le temps de la relation contractuelle et jusqu'à expiration des délais de conservation et de prescription légaux. Les données personnelles des prospects qui n'ont pas conclu de contrat, sont conservées pendant trois ans maximum. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (UE) européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), vous bénéficiez, ainsi que vos ayants droit, d'un droit d'information sur les données collectées, d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement ainsi que d'un droit de retrait du consentement et, pour motifs légitimes, d'opposition aux informations qui vous concernent, droit qui peut être exercé par courriel : delegue-protection-donnees@mutualia.fr ou par voie postale : Mutualia – Protection des données personnelles - 19 rue de Paris – 93013 BOBIGNY. Une réponse vous sera apportée dans un délai d'un mois suivant la réception de votre demande. Vous disposez également d'un droit à réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou https://www.cnil.fr/fr/plaintes. Vous avez également la possibilité d'effectuer un recours juridictionnel.

Si vous souhaitez recevoir les offres commerciales de nos partenaires, pour des produits et services analogues, merci de cocher cette case \(\preceq // \) Si vous ne souhaitez pas recevoir des offres commerciales de MUTUALIA, merci de cocher cette case \(\preceq \)

Informations sur le calcul des ratios prestations sur cotisations et des frais de gestion :

Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par la Mutuelle au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties.

Prestations sur cotisations: 83,69 %

Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et de l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le financement des frais de gestion.

Frais de gestion : 20,81 %

Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont le remboursement, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est à dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles.